

Ressources

RESSOURCES DU PERSONNEL

Initiative au sein du programme/direction du programme d'études en thérapeutique du sport

Comment [LF1]: On préfère « initiative » à « leadership » dans le MultiDictionnaire.

Le programme doit être géré convenablement et faire preuve d'esprit d'initiative. Les dirigeants doivent posséder les diplômes et attestations (M.Sc., M.A. ou Ph.D. (de préférence)) et les qualifications professionnelles requis (thérapeutes du sport agréés) pour exercer les fonctions désignées dans les descriptions de postes documentées.

Responsabilités : Pour chaque établissement, les titres des personnes responsables à l'avenir de la direction de programme, des opérations quotidiennes, de la coordination et de la supervision du programme d'éducation en thérapeutique du sport peuvent varier. Sans égard au titre, une étroite collaboration entre le directeur du programme et le personnel en thérapeutique du sport est primordiale pour une planification et une mise en œuvre efficaces de l'expérience clinique de l'étudiant dans le programme de thérapeutique du sport.

Qualifications : Le directeur du programme doit être un salarié à temps plein de l'établissement et doit être membre du corps enseignant, comme défini par l'établissement. Le directeur du programme doit posséder également une reconnaissance valide de l'Association canadienne des thérapeutes du sport (l'Association), à titre de thérapeute du sport agréé ou des qualifications équivalentes, et de l'expérience pertinente **à ce titre** dans la supervision clinique des étudiants de la thérapeutique du sport ou des candidats à l'agrément (**l'Association choisit ces critères**).

Le directeur du programme doit posséder un minimum de trois ans d'expérience à titre de thérapeute du sport agréé de l'Association. Il doit avoir un goût marqué pour l'enseignement et un intérêt authentique pour la préparation à la vie professionnelle des étudiants en thérapeutique du sport ou des candidats à l'agrément. L'engagement passé dans la thérapeutique du sport et dans la médecine du sport par voie de publications, d'allocutions en public, de recherches et d'adhésion à des associations professionnelles est hautement apprécié.

Corps enseignant

Responsabilités : Les membres du corps enseignant (M.Sc., M.A. ou Ph. D. (de préférence)) du programme d'éducation en thérapeutique du sport sont issus de deux domaines : les cours axés sur l'exercice de la profession et les cours basés sur les matières. Les membres du corps enseignant responsables des cours axés sur la profession (c.-à-d. la prévention de blessures ou de maladies pouvant survenir dans les sports, l'évaluation de blessures ou de maladies pouvant survenir dans les sports, les premiers soins et les soins d'urgence, les modalités thérapeutiques et la gymnastique thérapeutique) et des autres cours dans le programme d'études en thérapeutique

du sport de l'établissement, doivent posséder les qualifications énumérées dans les *Normes applicables au corps enseignant* dans les normes, aux n^{os} 4-20.

En raison du caractère interdisciplinaire du programme d'éducation en thérapeutique du sport, les enseignants offrant les cours basés sur les matières peuvent provenir de diverses entités ou disciplines, notamment la médecine, la biologie, la chimie, la physique, la psychologie, l'éducation, l'économie domestique, l'éducation en sciences de la santé et l'éducation physique.

Qualifications: Les membres du corps enseignant chargés d'enseigner la matière exigée doivent être qualifiés selon les critères de l'établissement par voie de préparation professionnelle et d'expérience dans leurs domaines respectifs du savoir.

Nombre : Il doit y avoir un nombre suffisant d'enseignants pour assurer aux étudiants une attention, un enseignement et une pratique surveillée adéquats, leur permettant l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires pour leur nouveau rôle.

Pour mieux former les nouveaux professionnels en thérapeutique du sport, tous les membres du corps enseignant chargés des cours essentiels (voir Exigences liées au programme d'études, aux n^{os} 4-80, points 6 et 7) doivent être familiarisés avec les compétences que doit maîtriser un thérapeute du sport. Au surplus, les membres du corps enseignant qui donnent les travaux de cours compris dans le programme d'études en thérapeutique du sport doivent témoigner d'un intérêt sincère à aider les étudiants à développer leurs compétences en thérapeutique du sport.

Personnel de l'enseignement clinique

Responsabilités: Un enseignant clinique est un membre du corps enseignant ou du personnel comme défini par l'établissement qui fournit aux étudiants une supervision directe et un enseignement pour la partie clinique du programme d'éducation en thérapeutique du sport.

Qualifications: Un enseignant clinique doit jouir d'une reconnaissance actuelle par l'Association, comme le titre de thérapeute du sport agréé ou des qualifications équivalentes, avec de l'expérience pertinente acquise dans la supervision clinique des étudiants en thérapeutique du sport ou des candidats à l'agrément.

L'enseignant clinique doit posséder un minimum d'un an d'expérience à titre de thérapeute du sport agréé de l'Association. Il doit posséder un goût marqué pour l'enseignement, doit avoir démontré des compétences en enseignement clinique et doit avoir témoigné son intérêt sincère pour la préparation à la vie professionnelle des étudiants en thérapeutique du sport ou des candidats à l'agrément. Un engagement passé dans la thérapeutique du sport et dans la médecine du sport par voie de publications, d'allocutions en public, de recherches et d'adhésion à des associations professionnelles est fortement apprécié.

Personnel médical et membres de professions paramédicales

Le programme d'éducation en thérapeutique du sport doit fournir aux étudiants en thérapeutique du sport des occasions appropriées de se familiariser avec le rôle et les responsabilités des divers intervenants de la médecine et des professions paramédicales qui composent l'équipe de médecine du sport.

Il devrait y avoir une participation de la part des divers intervenants médicaux et paramédicaux (p. ex. les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les massothérapeutes, les médecins, les chiropraticiens et les techniciens en soins médicaux d'urgence) à la fois en classe et lors de l'enseignement clinique. Ces membres du personnel médical et des professions paramédicales peuvent détenir ou non une nomination formelle au corps enseignant. Néanmoins, leur participation sur une base planifiée, régulière et continue est fortement conseillée.

Médecins de l'équipe

Le médecin de l'équipe devrait participer au programme d'éducation en thérapeutique du sport.

Le médecin de l'équipe témoigne un intérêt sincère pour la préparation à la vie professionnelle des étudiants en thérapeutique du sport ou des candidats à l'agrément, et est disposé à partager ses connaissances par l'intermédiaire de discussions informelles sur une base continue, de cours pratiques ou autres ateliers d'apprentissage en cours de travail, sur une base continue. Le médecin de l'équipe est encouragé à agir à titre de chargé d'enseignement ou de conférencier à temps plein ou à temps partiel.

Autre personnel médical et autres membres de professions paramédicales

Différents médecins spécialistes et membres de professions paramédicales devraient agir à titre de chargés d'enseignement, de conférenciers ou d'enseignants cliniques à temps plein ou à temps partiel.

Les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les massothérapeutes, les chiropraticiens, les dentistes, les infirmières et infirmiers, et les spécialistes en médecine de famille, les chirurgiens orthopédistes, les neurologues, les cardiologues, les pédiatres, les internistes, les ophtalmologistes, les **physiatres** et les autres concernés devraient être employés pour améliorer et diversifier les offres de programmes d'études et les expériences cliniques.

Comment [LF2]: Expression propre au Québec

Personnel de bureau et de soutien

Des employés de bureau et autres employés de soutien compétents doivent être disponibles.

Perfectionnement professionnel

Les programmes doivent stimuler leur personnel et leur corps enseignant à poursuivre leur croissance professionnelle pour garantir que le corps enseignant et les dirigeants peuvent s'acquitter de leurs responsabilités.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources requises par un programme éducatif doivent être garanties afin de remplir les obligations à l'égard des étudiants immatriculés ou inscrits.

RESSOURCES MATÉRIELLES

Installations

Des classes, des laboratoires, des installations cliniques et d'autres installations adéquates, ainsi que des bureaux administratifs doivent être à la disposition des étudiants, du personnel du programme et du corps enseignant. La salle de thérapeutique du sport sert d'installation principale pour enseigner l'aspect clinique du programme d'éducation en thérapeutique du sport. Les salles de thérapeutique du sport doivent être suffisamment spacieuses pour que tous les étudiants en thérapeutique du sport inscrits dans l'aspect clinique du programme aient des expériences d'apprentissage efficaces. Les besoins en espace dépendent non seulement du nombre d'étudiants en thérapeutique du sport qui doivent être supervisés en tout temps, mais également du volume de travail quotidien de la salle thérapeutique lié aux services de soins de santé qui est destiné aux étudiants et au public, ou aux deux.

Matériel et fournitures

Du matériel, des fournitures, et une aire d'entreposage adéquats et suffisants doivent être à la disposition de l'étudiant et du personnel qui s'occupe de l'enseignement et de la supervision des aspects de la pratique clinique du programme d'études. Du matériel pédagogique comme des échantillons cliniques, des documents et tout autre matériel du genre, des ouvrages à consulter et de l'équipement et du matériel pour les démonstrations doivent être fournis lorsque les situations d'expériences d'apprentissage déterminées pour les aspects de formation clinique du programme d'études l'exigent.

Modalités thérapeutiques et réadaptation

Une panoplie de modalités thérapeutiques modernes et d'équipements de réadaptation doivent être disponibles à des fins pédagogiques.

Un tel équipement devrait comprendre les produits employés communément en cryothérapie, en thermothérapie, en hydrothérapie et en électrothérapie, des appareils d'exercice variés (isométriques, isotoniques et isocinétiques) et autres appareils modernes.

Équipement en premiers soins et en soins d'urgence

Le matériel et les fournitures nécessaires pour un premier traitement approprié des blessures et des maladies aiguës doivent être accessibles pour donner à l'étudiant en thérapeutique du sport l'enseignement des premiers soins et pour montrer les procédures à suivre en cas d'urgence.

L'équipement de base devrait comporter : des civières, des planches dorsales, l'équipement adéquat pour la réanimation cardio-respiratoire, des attelles, des bandages, des pansements, des sparadraps et des courroies variés.

Ressources d'apprentissage

Bibliothèque

Les étudiants devraient être en mesure d'accéder facilement à une réserve appropriée de livres, de revues, de périodiques et autres documents récents touchant au programme d'études, et ce, en endroit convenable et à des heures propices.

Les ressources documentaires peuvent être abritées à la bibliothèque de l'université ou à la bibliothèque du département, ou les deux. Ces ressources peuvent être également disponibles dans le contexte clinique ou les bureaux des enseignants ou des professeurs cliniciens, ou les trois.

Matériel pédagogique

Un support audiovisuel adéquat et d'autre matériel pédagogique approprié doivent être à la disposition des enseignants du programme d'éducation en thérapeutique du sport. Les sujets et échantillons cliniques, les registres, les formulaires de traitement des blessures athlétiques, le matériel et les logiciels d'ordinateur, et les supports visuels et audio doivent être disponibles en nombre et en quantité suffisants pour améliorer l'apprentissage de l'étudiant.